

PROJET ASSOCIATIF

Adopté le 25 février 2013

# Ceas

## côtes d'armor

C.E.A.S. 22 – Centre d'Etude et d'Action Sociales  
18 rue Abbé Vallée – 22000 Saint Brieuc

02 90 03 66 56 / 06 46 80 13 36  
Courriel : [contact@ceas22.com](mailto:contact@ceas22.com)

N° Siret : 77 461 583 000 26  
N° organisme de formation : 53 22 000 68 22

## **Une histoire déjà longue**

Le Centre d'Etude et d'Action Sociales 22 est né en Octobre 1968.

Il prenait la suite du Secrétariat Social des Côtes du Nord créé en 1934 par une équipe issue de mouvements chrétiens divers, rassemblée autour d'Armand Vallée, prêtre, mort en déportation. Il s'inscrivait dans le mouvement de l'Union nationale des Secrétariats Sociaux qui a rassemblé jusqu'à une cinquantaine d'équipes en France.

Réhabilité par le Céas en 1976, l'immeuble du 18 rue Abbé Vallée, propriété du Secrétariat Social, a abrité de nombreuses activités sociales et notamment l'Union des Artisans, la CFTC, ou durant la guerre, une épicerie sociale.

Le lien entre les deux associations a été assuré par Albert Gortais, membre du Secrétariat social puis Président du Céas jusqu'en 1978.

Pendant 35 ans, le Céas 22 a apporté une contribution active à la vie locale.

De nombreux contacts avec des acteurs engagés sur le terrain ont suscité la création de groupes de réflexion très actifs dans des domaines divers, tels que : les comités locaux d'expansion, la formation de jeunes élus locaux ou l'aide aux parents en milieu rural. Leur travail s'appuyait notamment sur la documentation rassemblée par l'association sur la vie départementale.

Plusieurs de ces groupes se sont par la suite transformés en association et agissent encore aujourd'hui dans leur domaine particulier.

A partir de 1973, son action s'est centrée sur la mise en œuvre des politiques vieillesse en région Bretagne et au-delà. Le CEAS a fortement contribué au développement de la formation permanente de professionnels des établissements médico-sociaux et d'acteurs bénévoles. Il a été précurseur dans la réflexion, la sensibilisation et la formation aux questions liées à la fin de vie.

Aujourd'hui, le Céas relance son activité, cherchant à répondre à des besoins sociaux émergents.

## Les objectifs

- Soutenir, favoriser toute **action d'éducation** et favoriser l'apprentissage de la **citoyenneté**
- Débusquer les **besoins émergents** sur le territoire du Pays de saint Brieuc avec ses adhérents et partenaires.
- Susciter une **réponse dynamique** à ces besoins.

## Les valeurs

Le Céas veut promouvoir, soutenir et favoriser toute action d'éducation populaire afin d'inciter les individus à une citoyenneté active.

Il cherche à contribuer à une transformation sociale, résultat d'acteurs variés, se rassemblant pour trouver des solutions à des problèmes de société qui deviennent inacceptables.

Le Céas développe une démarche participative et coopérative. Il veut permettre à des personnes de conscientiser leur savoir par un travail collectif pour aboutir à une co-construction de savoirs.

Se référant à la déclaration universelle des droits de l'Homme, il souhaite agir dans une optique humaniste comprise comme une conception de la société et du monde qui place l'humain au centre des préoccupations et des actions, dans les domaines économique, social, politique, moral, etc. Son action privilégiera l'analyse du discours collectif et favorisera des processus, tels que l'émergence de problématiques, la légitimation et la reconnaissance réciproque entre les acteurs.

Au-delà, il s'agit également pour ses membres de remettre en question les savoirs, les préjugés pour regarder l'autre sans être soi-même le point de référence, en acceptant la différence.

Le Céas agit à l'intérieur de réseaux divers, proches de sa démarche et implantés dans le Pays de Saint Briec, territoire de ses interventions actuelles.

## Les 5 parties prenantes du projet :

- **Les adhérents et les membres actifs de l'association (personnes morales, personnes physiques)**
- **Le, les salariés**
- **Les partenaires associatifs et institutionnels** porteurs dans leur action d'une démarche d'éducation populaire
- **Les élus, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat**
- **Le grand public et plus particulièrement les personnes concernées par les actions engagées**

## Les objectifs envers les parties prenantes

L'association suscite des échanges entre **les adhérents et les membres actifs**, favorise l'analyse des pratiques ainsi que les regards croisés. Elle s'appuie sur un groupe de personnes concernées par des problématiques sociétales. Elle imagine collectivement des solutions en se basant sur les savoirs expérientiels et de terrain de chacun. Elle valorise la mise en commun des vécus pour construire des connaissances afin de mener des actions concrètes sur un territoire déterminé.

L'association permet **au (ou aux) salarié(s)** d'assurer un rôle pivot entre les différents acteurs dans la confiance et la proximité. Elle valorise son (leur) esprit d'innovation.

Avec les différents **partenaires associatifs**, elle partage des problématiques et mène des actions collectives par le partage de compétences, d'expériences, de projets.

Elle interpelle **les élus, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat** sur des problématiques qui concernent la population en les associant aux réflexions de l'association afin de co-construire des réponses pertinentes.

Elle facilite la participation, l'expression du **grand public**, des groupes de personnes aux questions qui les concernent dans leur vie quotidienne et leur donne la possibilité d'être co-acteurs.

### **Les types de relations avec les parties prenantes.**

Avec **les adhérents et les membres actifs**, l'association établit des relations d'apports réciproques dans une optique d'apprentissage collectif.

Elle met en avant la liberté d'initiative **des salariés** et met en place des délégations. Elle s'inscrit dans une relation forte de confiance et de proximité avec eux.

Elle entretient avec **les partenaires associatifs** des relations de réseau, de partenariat, de partage d'intelligence collective, de coopération.

Avec **les élus, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat**, elle recherche des relations de coopération, de concertation, de partenariat.

Avec le **grand public** et **les personnes concernées**, elle favorise les relations basées sur une approche démocratique, citoyenne et solidaire.

### **Les moyens**

L'action se mène dans une dynamique d'échange, de respect, d'apprentissage collectif.

**Les moyens humains** reposent sur un ou des salariés, les bénévoles de l'association, des personnes ressources externes.

Elle assure son **indépendance financière** par la mobilisation d'un réseau de donateurs publics et privés, l'offre de prestations de service en lien avec les objectifs du CEAS, le recours aux fonds propres le cas échéant.

Elle propose une **diffusion élargie** des actions du CEAS et met en place une lettre électronique

Elle **évalue** régulièrement son action sur la base de critères et d'indicateurs de valorisation de l'utilité sociale.

## La gouvernance

L'adhésion au projet du CEAS est une démarche volontaire après un temps de connaissance réciproque.

Le « noyau » d'une quinzaine de personnes qui a décidé en 2011-2012 de relancer l'activité du CEAS, assure, dans l'immédiat, le projet politique du CEAS en lien avec le ou les salariés pour conduire sa mise en œuvre. La responsabilité des décisions prises appartient à ce groupe d'animation.

Un exécutif restreint constitué du président, des secrétaires, des trésoriers, assure les tâches administratives et légales. Le président fait le lien entre tous les acteurs. L'assemblée générale qui rassemble l'ensemble des acteurs, évalue la mise en œuvre du projet.

Des commissions de travail sont constituées tant que de besoins. Les propositions de ces commissions sont validées par ce groupe d'animation.